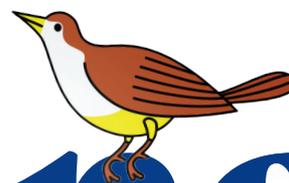


Le Chant du Rossignol

PÉRIODIQUE DE LA COMMUNE DE MONTPREVEYRES



Le mot de la Muni

Philippe Thévoz
Syndic



L'été, c'est la perspective des vacances, des grillades, des soirées prolongées entre ami.e.s, mais aussi des pollens qui font éternuer, des coups de soleil, du bruit de la débroussailleuse. Cet été à Montpreveyres, la vie ne pourra être qualifiée de long fleuve tranquille, les chantiers se succédant à un rythme soutenu.

D'importants travaux routiers ont été entrepris pour sécuriser la route du Riau et les arrêts de bus Riau-Graubon et Balances: création de trottoirs et de quais, installation de l'éclairage public. Visibilité accrue donc, pour les piétons et les cyclistes qui se rendent à ces arrêts.

A peine ces chantiers terminés, des fouilles apparaissent entre La Mellette et la station de pompage de la route de la Croix-Neuve. Il s'agit de remplacer la conduite principale, de créer un ouvrage coupe-pression et d'installer de nouvelles pompes. Plusieurs mois de travaux seront là aussi nécessaires, avec l'espoir que le projet participatif de forêt gourmande puisse voir le jour.

Le centre du village n'est pas épargné avec des fouilles qui concernent notamment le réseau électrique en lien avec les nouvelles constructions. Depuis l'entrée en vigueur du nouveau Plan d'affectation communal (PAComm), de nombreux projets se concrétisent dans notre village. D'ici deux ans environ, Montpreveyres devrait compter environ une centaine de nouveaux Rossignols, petits et grands.

A côté de l'agitation et des inévitables nuisances des différents chantiers, nous avons la chance de pouvoir profiter de généreux espaces verts et d'une forêt ombragée. Côté nature, notre garde forestier recommande la plantation de haies vives dans nos jardins privilégiant des essences favorables à la biodiversité. Sous le slogan «Montpreveyres, mon village, mon avenir», nous sommes engagés dans le Plan énergie et climat communal (PECC) et le récent forum de proximité sur l'énergie renouvelable, la mise en place d'un système de récolte des restes de cuisine cuits ou crus (GastroVert) en sont l'illustration.

Qui dit bruit, dit souvent conflit de voisinage; sous forme ludique, nous vous rappelons le cadre légal. Rien de mieux que l'anticipation et le dialogue; si vous prévoyez une fête, informez vos voisins et pourquoi ne pas les inviter?

Nous espérons vous retrouver tous à la fête de l'Abbaye, au 1^{er} août ou à notre fête de village La Bouêlée.

Déchets organiques et verts

GastroVert soulage nos sacs taxés



Les restes d'aliments cuits ou crus ainsi que les pelures représentent une part non négligeable de nos sacs taxés (25%). Dans le courant du mois de juin seront installés des bacs «GastroVert» à l'ancienne laiterie ainsi qu'à La Mellette; avec le reste des aliments CUITS ou CRUS,

pelures d'agrumes comprises, le système «GastroVert Private» initié par la SATOM permet de produire du biogaz et ensuite de chauffer un grand nombre de ménages. Cette pratique est déjà en cours dans une trentaine de communes sur Vaud et Valais.

Venez assister à une explication et démonstration de **l'utilisation le jeudi 28 juin à 17h30 à La Mellette**. Si le beau temps est de la partie, une verre s'ensuivra.

Sacs biodégradables, non merci

Les sacs biodégradables sont **formellement interdits** dans le secteur «déchets verts» de la déchetterie.

Pour évacuer et valoriser les matières organiques, vous avez donc le choix entre le compost du jardin (voir tableau ci-dessous), le secteur «déchets verts» à la déchetterie (gazons et branches) ou le système GastroVert (aliments cuits et crus).

Le compost aime	Le compost n'aime pas... du tout
restes de fruits et de légumes	restes d'aliments cuits
épluchures de la cuisine	épluchures de fruits tropicaux, agrumes
marc de thé et de café	viandes et poissons
fleurs coupées et plantes en pot déchetées	cendres de bois et de charbon
crottes d'herbivores de petite taille	crottes de chien et de chat
coquilles d'œufs broyées	verre, métaux, produits synthétiques
coupes d'arbres (de la longueur d'un doigt)	plantes ou bouts de plantes malades
feuilles, tontes de gazon et autres graminées	plastique, couches, sacs d'aspirateur

10 recommandations pour fâcher définitivement vos voisins!

Trouvez la concordance entre la «recommandation» et l'article de Loi

Empoigner la tondeuse ou la débroussailleuse le dimanche matin à 07h00 (il fait plus frais et on pourra faire la sieste après)

Article 63: Il est interdit de faire du bruit sans nécessité; chacun est tenu de prendre les précautions requises par les circonstances pour éviter de troubler la tranquillité et le repos d'autrui [...]

Se faire un karaoké «maison» en milieu d'après-midi quand la voisine d'à côté étudie et que le voisin du haut tente d'endormir le petit dernier

Article 64: Tout bruit de nature à troubler la tranquillité et le repos d'autrui est interdit a. entre 20h00 et 07h00, ainsi que les jours de repos publics [...], b. entre 12h00 et 13h00 ainsi que le samedi avant 08h00 et après 18h00

Faire un barbecue de sardines par temps de grand vent sur son balcon et mettre la grille à refroidir sur le rebord de la fenêtre (jusqu'à ce que l'on trouve le temps de la nettoyer)

Article 41c: [...] de déposer sur des rebords de fenêtre, balcons, corniches et autres supports extérieurs des vases à fleurs, cages, garde-manger ou tous autres objets pouvant causer des accidents, salir ou incommoder les usagers

Faire la fiesta au-delà de 22h00 sans avoir averti - ou invité - les voisins, laisser une ou deux bouteilles vides dans leur jardin pour bien marquer que la fête était top

Article 53 a. [...] de salir, de quelque manière que ce soit, tout ce qui est destiné à l'usage commun du plus grand nombre d'administrés, en particulier les chaussées, les trottoirs, [...], ainsi que les clôtures, les végétaux, les murs, les portes et tous les autres équipements ou installations qui les bordent;

Abattre de rage la haie qui gêne la vue sans en avoir parlé aux voisins, histoire de les mettre devant le fait accompli de vous voir en peignoir au petit matin

Article 65 1.b. L'utilisation d'instruments et d'appareils sonores ou amplificateurs de son est autorisée dans les immeubles ou les véhicules pour autant que le bruit ne cause pas des nuisances aux usagers, en particulier aux riverains et voisins. Leur bruit ne doit pas s'entendre de l'extérieur des immeubles et véhicules

Nourrir tous les chats du quartier en ignorant que les renards porteurs de rage sont aussi intéressés et que le chat de la mère Michel est au régime strict

Surtout tourner le dos quand son chien va se soulager sur l'escalier d'entrée de l'immeuble voisin ou sur les montants de l'arrêt de bus

Article 2, règlement communal sur la protection des arbres: tous les arbres de 30 cm de diamètre et plus mesurés à 1m30 du sol, ainsi que les cordons boisés, les boqueteaux et les haies vives sont protégés.

Laisser ses poubelles bien en évidence sur la terrasse du rez pour embaumer l'air et attirer les rongeurs

Arroser copieusement son jardin ou remplir sa piscine lors d'une alerte aux restrictions d'eau (avec de gros risques de passage à l'acte d'éco-terroristes)

Faire un concours de lancer de mégots pour atteindre les bacs à plantes du voisin du dessous - ou pour décorer son jardin

Pour profiter de l'été, respectons-nous les un.e.s les autres et favorisons le dialogue!

Vous avez des soucis de nuisances de voisinage ou du domaine public? Adressez-vous directement aux voisin.e.s concerné.e.s, parfois on ne se rend pas compte que l'on dérange. Cela ne porte pas ses fruits? Alors plutôt que de vous ronger les sangs, appelez la police de proximité via le 117 ou adressez-vous à la Justice de paix.



Préférer les haies vives aux thuyas et laurelles

Autrefois très appréciées autour des propriétés pour leur feuillage impénétrable et pérenne, les haies de thuyas sont aujourd'hui devenues indésirables car elles rendent la terre acide et inhospitalière pour la biodiversité. De leur côté, les laurelles figurent sur la liste noire des espèces exotiques envahissantes, car elles concurrencent la végétation indigène. Notre garde forestier Marc Rod évoque d'ailleurs de prochains et coûteux travaux d'arrachage de laurelles dans une proche forêt à Essertes. Sans subventions, ces travaux sont à la charge des propriétaires publics et privés.

Chèvrefeuille, viorne, groseillier des Alpes... Une abondance d'essences indigènes n'attendent que de remplacer thuyas et laurelles pour le bien-être de la biodiversité locale. Le cornouiller mâle produit des fleurs riches en nectar appréciées des papillons. Le sureau noir est quant à lui visité par une soixantaine d'oiseaux différents dont les migrateurs.



Le garde forestier Marc Rod devant une haie composée de fusain, lilas, églantier, cornouiller et viorne obier.

Nombre de communes en Suisse ont arraché les thuyas dans les espaces publics et certaines vont jusqu'à subventionner le remplacement de telles haies pour inciter les citoyens à faire le pas chez eux. Pour l'heure, à Montpreveyres, il n'y a aucune obligation réglementaire, ni aucune subvention, mais Marc Rod et la Municipalité encouragent les propriétaires privés à privilégier la plantation de haies vives sur leurs terrains.

Pour en savoir plus, le Canton de Vaud a édité un petit document de quelques pages à télécharger qui s'appelle «C10 - Haies d'essences indigènes», donnant de nombreux conseils pratiques.



Haie en création avec lilas, cornouiller, if, houx et viorne. Avec des pavots pour combler les vides.

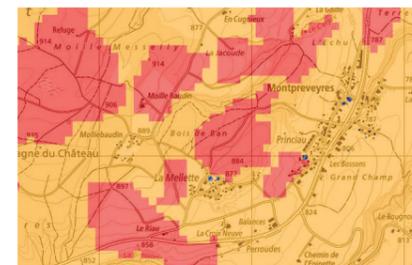
Le choix de l'énergie renouvelable

La Municipalité a organisé le jeudi 4 mai dernier aux Balances une soirée consacrée à l'énergie, et à la nécessaire transition aux énergies renouvelables pour tout propriétaire.

Une trentaine de personnes manifestement très intéressées par la thématique ont assisté aux présentations riches en enseignements pratiques de Vladimir Mange, expert dans le domaine de l'énergie, de la physique du bâtiment et de l'efficacité énergétique en entreprise, ainsi que de Vincent Friderici, président de la coopérative Optima Solar Lavaux et Région.

Les solutions du bois, du solaire et de la pompe à chaleur ont tout naturellement été passées en revue, en tenant compte de tous les enjeux. Cela a suscité de nombreuses questions. A l'heure

des pesées d'intérêt entre l'une ou l'autre source d'énergie, les subventions sont un élément important à prendre en compte. Le site francsenergie.ch liste les subventions disponibles.



Hors zones de sources, la pompe à chaleur géothermique est déjà présente sur notre territoire.

Du renfort à la voirie



Evolène Guignet et Marc Lavigne, le nouveau duo de choc pour relever les nombreux défis du service de voirie au fil des saisons.

Dès ce mois de juin, Marc Lavigne vient prêter main-forte à Evolène Guignet, afin de couvrir tous les besoins d'entretien des lieux publics, bâtiments communaux et espaces verts. Marc Lavigne a d'ores et déjà une grande expérience en ce qui concerne les travaux d'entretien et l'aménagement des espaces verts; il a déjà travaillé dans le domaine de l'eau et aime travailler le bois. Nous nous réjouissons de l'accueillir au sein de notre commune, dont il souhaiterait se rapprocher si une opportunité de logement se présentait. Nous remercions chaleureusement nos auxiliaires qui ont été actifs jusqu'ici pour seconder efficacement Evolène Guignet qui n'a pas ménagé ses efforts pour tenir les rênes durant ce temps de transition!

Administration communale

Rue du Village 10
1081 Montpreveyres
Tél. 021 903 25 13
admin@montpreveyres.ch

Horaires d'ouverture

Greffe municipal

Les mardis, mercredis et jeudis,
de 8h30 à 11h30

**Fermeture le 29 juin à 11h30
et réouverture le 18 juillet à 8h30**
Pour consulter les dossiers de mise
à l'enquête, contactez le syndic
au 079 888 19 22

Contrôle des habitants

Les mardis de 8h30 à 11h30
et de 17h00 à 19h00

Fermeture les 11 et 25 juillet
controle.habitants@montpreveyres.ch

Bourse communale

Les lundis de 13h30 à 16h00

Fermeture les 10, 24 et 31 juillet
bourse@montpreveyres.ch

Déchetterie communale

Les mercredis de 15h30 à 18h30
et les samedis de 09h00 à 11h30

Plus d'informations...

... sur notre site www.montpreveyres.ch
et notre page Facebook



Impressum

Publication officielle de
la Commune de Montpreveyres
Parution trimestrielle. Tirage: 380 exemplaires
Graphisme: Steve Guenat, Mézières
Imprimé dans le Canton de Vaud
par Imprimés Services Sàrl



Moments forts

21-25 juin

Fête de l'Abbaye

Place du Village des Cullayes

Compétitions de tir et festivités diverses et variées

1^{er} août

Fête nationale

Hangar des Balances

Traditionnel rendez-vous en toute convivialité

26 août

La Bouêlée

Place de jeux, dès 17h00

2^e édition du festival de musique villageois,
événement culturel et festif intergénérationnel

3 septembre

Rallye de l'USL

à travers le village

Parcours en équipe à travers le territoire communal, à la rencontre des sociétés locales

8-10, 22-24, 28-30 sept.

«Le père Noël est une ordure»

Salle des Balances, 20h30 (dimanche 15h30)

Reprise des représentations de cette pièce à succès par la troupe du Théâtre de l'Ouvre-boîte

12 octobre

Conseil général

Salle des Balances, à 20h15

Participez à la vie du village

La Bouêlée, événement musical pour petits et grands



La Bouêlée, c'est notre festival de village avec au programme de la musique locale, des activités pour les enfants, un bar, des stands nourriture et surtout un bon moment à passer en famille ou entre amis. Entrée libre. Réservez la date!

Plus d'infos sous www.labouelee.ch

Au programme, plusieurs groupes de la région:

Guggenmusik La Cancanière, Penthazal Shuffle: ON! - Pop-rock, Montpreveyres

Izia Jeen & Band - Folk-pop, Puidoux

Funk Therapy & Guests - Funk, Lausanne

Vous voulez vivre l'événement de l'intérieur en étant bénévole?

Envoyez un mail à labouelee@gmail.ch

Avec le soutien de la Commune de Montpreveyres



Police

Contrôle du stationnement

Durant la semaine, dans le village et bientôt aussi à La Mellette, le temps de stationnement est limité à 4 heures. Des contrôles sont désormais plus régulièrement effectués et les contrevenants seront dénoncés. Merci de respecter les indications des panneaux sur place.

Ceux qui désirent laisser leur voiture sur le domaine public, sans limite de temps, peuvent obtenir un macaron auprès de l'administration communale.